

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Séance du 7 décembre 2017

Le quorum étant atteint, Madame Nathalie PONCE-GASSIER déclare la séance ouverte à 10h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Information au CDEN du bilan du programme des travaux dans les collèges en 2017 ;
- Présentation de la programmation des travaux dans les collèges en 2018 et avis du CDEN ;
- Contrat de Performance Énergétique (CPE) : bilan à l'automne 2017 ;
- Numérique dans les collèges.

Monsieur Jérôme CALLEBAUT (Sud Education) est désigné secrétaire adjoint de séance.

Déclarations liminaires :

M. S. URIOT (FSU) : déclaration sur les réseaux d'établissements, l'intervention de M. le Ministre de l'Éducation Nationale concernant Sud Education, les mesures PPCR, la suppression d'emplois aidés, et sur des points particuliers locaux comme les problèmes de sécurité des trajets au collège d'Oraison. *(Le texte de la déclaration est joint en Annexe 1)*

M. L. LASFARGUES (FSU) : déclaration au nom du SNES / FSU04 qui pointe les inquiétudes liées au fonctionnement des réseaux d'établissements : prérogatives, dotations horaires, affectations mutualisées de personnels sur réseau. Inquiétudes relevées également sur le plan pédagogique et sur les objectifs et priorités du « directoire » *(Le texte de la déclaration est joint en Annexe 2)*

Mme O. VINCENTELLI (FO) : déclaration sur l'évolution du budget alloué aux travaux et à la dotation de fonctionnement dans les collèges et les conséquences néfastes de la « rigueur » ; sur l'augmentation des dotations aux collèges privés ; sur le transfert des transports scolaires ; et sur la gestion rigoureuse des remplacements des personnels absents *(Le texte de la déclaration est joint en Annexe 3)*

M. J. CALLEBAUT (Sud Education) : aborde le point du chauffage dans les collèges, dont le collège Gassendi à Digne-les-Bains, et les problèmes rencontrés depuis la prise en charge par la société DALKIA : perte de qualité du service, contact humain quasi inexistant. *(pas de document joint)*

Un échange s'engage à l'issue de la lecture de ces textes :

M. LAVIS (IA) : revient sur les enjeux des réseaux d'établissements, suite aux déclarations FSU et SNES/FSU04, pour préciser que les réseaux remplacent les bassins préexistants qui étaient déjà dotés d'une gouvernance. Le principe est renforcé d'une instance de pilotage (directoire) et d'un conseil pédagogique de réseau permettant de répondre à leurs priorités

pédagogiques. Les enseignants, en fonction des thèmes abordés et de leur(s) spécialité(s), y seront conviés.

Il précise que le Conseil d'Administration de l'établissement garde toutes ses compétences et prérogatives et que les décisions du réseau doivent être validées et entérinées par les CA des établissements qui le composent. Les comptes rendus des réunions feront l'objet également d'une communication à chaque établissement concerné.

Il confirme que les réseaux sont un plus pour les établissements grâce à la mutualisation de certaines ressources.

Pour exemple et en ce qui concerne le multisite Annot-Castellane-Saint-André, cela devrait déboucher d'une part sur une meilleure gestion (mutualisation avec un gestionnaire réseau) et d'autre part, au niveau pédagogique, sur un meilleur moyen de coordonner les services des enseignants.

M. D. VAN OUTRYVE (UNSA Education) : confirme, en tant que principal du collège de Saint-André, que la moitié des effectifs enseignants sont sur des postes partagés et que cela se passe très bien. Par contre, il est plus inquiet sur le déplacement possible de l'agence comptable à Digne. Cela risque d'entraîner des problèmes de réactivité aux demandes des collèges du multi-site et une perte d'attractivité du poste de gestionnaire.

M. LAVIS (IA) : précise qu'une réflexion sur la carte et le regroupement des agences comptables est en cours.

Mme N. PONCE-GASSIER (Conseil départemental) : apporte une réponse sur la dotation de fonctionnement. Pour les collèges publics, le mode de calcul est identique aux autres années. Il se fait proportionnellement au nombre d'élèves, ce qui explique les variations d'une année à l'autre. En ce qui concerne les collèges privés, le Département applique strictement et uniquement ce que prévoit la loi et il y a également un effet mécanique de variation en fonction de la fluctuation annuelle des effectifs.

M. L. WALTER (FSU) : ne comprend pas les chiffres sur les dotations annoncés sur le site de l'Education Nationale.

M. T. GALETTI (Conseil départemental - DCEJS) : précise que dans ces calculs est incluse une quotité de la masse salariale des agents départementaux travaillant au siège.

Mme N. PONCE-GASSIER (Conseil départemental) : apporte à son tour des précisions sur différents points déjà abordés :

- Baisse des dotations : ne se réjouit pas non plus des baisses de dotation, mais maintient que malgré tout le projet des travaux dans les collèges reste ambitieux pour 2018. Elle rappelle que les collèges sont d'une manière générale bien entretenus et que le Département confirme sa volonté de poursuivre ses efforts qui vont même au-delà de ses compétences comme le développement du numérique.
- Gestion du chauffage : pour répondre également aux inquiétudes sur la gestion du chauffage (CPE), un marché a été mis en place depuis 2015 sur l'ensemble des collèges, dans un souci de rationalisation, d'optimisation et de mutualisation des moyens. Le Département n'est pas maître du choix de l'entreprise retenu dans le cadre d'un marché public qui répond à des règles très strictes. Si néanmoins des problèmes perdurent, les dysfonctionnements sont à signifier à Dalkia qui se doit et a obligation d'y répondre.
- Transport : le Département n'a plus la compétence des transports scolaires (Loi NOTRE), excepté le transport des élèves handicapés, en lien avec la MDPH.

M. D. VAN OUTRYVE (UNSA Education) : rebondit sur le point Dalkia. Il ne remet pas en cause le système de marché public mais la qualité du prestataire : manque de réactivité, ne tient pas ses engagements et a très mauvais contact humain.

Mme N. PONCE-GASSIER (Conseil départemental) : répond que le Département va faire en sorte que Dalkia tiennent ses engagements.

M. J. CALLEBAUT (Sud Education) : déplore que le Département ne puisse pas faire le choix du prestataire et de favoriser un « local ».

M. G. GARIN (Conseil départemental - DBL) : précise que certaines mesures sont prises pour contraindre Dalkia à réagir comme des pénalités qui lui ont déjà été appliquées. De plus, le Département reste très vigilant sur le choix des entreprises tout en respectant les règles imposées par le marché public.

Pour exemple : dans le cadre d'un appel d'offres, Dalkia a été écarté pour un montant estimé trop bas par rapport aux critères du marché public concernant l'entretien des bâtiments.

M. D. GUFFROY (DDEN) : s'inquiète sur le transfert du transport scolaire à la DLVA. Ne serait-il pas possible au Conseil départemental et à l'Inspection académique de faire pression auprès de cette dernière pour maintenir la gratuité du transport scolaire ?

Mme N. PONCE-GASSIER (Conseil départemental) : se propose d'essayer d'intercéder à cette requête, mais précise que le Département n'est pas maître de la décision finale n'ayant plus compétence en la matière.

M. LAVIS (IA) : apporte également des éléments de réponses au sujet :

- Transport scolaire : s'engage également à interpeller la DLVA et le recteur pour en parler.
- Baisse des effectifs : la baisse des effectifs dans le Département est générale. Ce n'est pas une bascule des effectifs du secteur public vers le secteur privé.
- Diminution des contrats aidés : certains emplois aidés ont été gardés et il y a eu une création d'emploi pour le PPMS. Il souligne que le « handicap » n'est pas touché par ses diminutions.

Mme N. PONCE-GASSIER (Conseil départemental) : propose que l'on passe à l'ordre du jour et donne la parole à M. G. GARIN.

Travaux dans les collèges : Plan pluriannuel de modernisation des collèges (PPMC) bilan 2017 et programmation 2018 :

M. G. GARIN (Conseil départemental - DBL) présente un diaporama des travaux dans les collèges :

- ↳ Présentation des opérations de réhabilitation et d'extension ;
- ↳ Rappel du budget du programme 2017 et de quelques réalisations par collège ;
- ↳ Présentation du PPMC 2018 et priorisation des actions autour de 5 axes :
 - conservation des bâtiments,
 - mises aux normes obligatoires,
 - améliorations fonctionnelles,
 - recherche de confort,
 - besoins spécifiques.
- ↳ Elaboration et validation du programme annuel des travaux avec adaptabilité si nécessaire ;
- ↳ Présentation de travaux d'investissement liés à l'actualité :

- exemples de travaux d'amélioration, de rénovation et d'entretien ;
 - poursuite du programme de l'Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmé) pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap sur les collèges d'Annot, Castellane, La Motte du Caire et Oraison ;
 - le numérique : poursuite de l'opération sur les collèges de Riez, Manosque Giono, Forcalquier, Annot, Castellane, Digne-Gassendi ;
 - Compléments des actions du PPMS ;
- ↳ Présentation du budget fonctionnement 2018 en chiffres ;
 - ↳ La mutualisation ;
 - ↳ La régie ;

Mme H. ISNARD (Conseil départemental - SGB) se présente en tant que Chef du service Gestion des bâtiments ; poste qu'elle occupe depuis le 1^{er} octobre 2017. Elle expose ensuite le bilan et les résultats du CPE.

Echanges lors de la présentation des travaux d'investissement :

Le numérique :

M. L. LASFARGUES (FSU) : constate des faiblesses sur la mise en place du numérique. Les collèges sont peu à peu dotés de tablettes, que devient le matériel existant ?

M. G. GARIN (Conseil départemental - DBL) : précise que l'opération actuelle consiste à la prise en charge du réseau et de la fourniture des tablettes. Le remplacement des ordinateurs n'a pas encore fait l'objet de décision départementale.

M. S. URIOT (FSU) : relève un certain nombre de dysfonctionnements sur la mise en place, le filtrage réseau, les accès et les droits ouverts, et constate que le personnel se démobilise petit à petit.

M. T. GALETTI (Conseil départemental - DCEJS) : est conscient des dysfonctionnements. Les services concernés travaillent pour régler les différents problèmes comme les arrêts intempestifs. Toutes les mesures sont prises pour améliorer le service. En ce qui concerne les problèmes de filtrage réseau, les chefs d'établissement seront en mesure de donner les droits et accès en fonction des besoins des utilisateurs.

M. D. VAN OUTRYVE (UNSA Education) : confirme que les techniciens de la DCEJS/DSI sont très réactifs lorsqu'il y a des problèmes. Ce qui l'inquiète davantage, c'est le verrouillage sur l'offre d'applications nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et soulève le problème du logiciel PRONOTE aujourd'hui cassifié dans l'ENT qui ne propose pas à l'ensemble des utilisateurs certains modules contrairement à la version CLIENT PRONOTE.

M. T. GALETTI (Conseil départemental - DCEJS) : précise que pour pallier cette difficulté, la version CLIENT PRONOTE est aujourd'hui installée en local sur certains postes, qui permet une utilisation globale. Une réflexion est également menée sur les contenus pédagogiques proposés actuellement dans l'ENT. Une solution transitoire permettant un élargissement du choix de logiciels ou applications est à l'étude.

Mme N. PONCE-GASSIER (Conseil départemental) : rappelle que le Département est en période test sur 4 collèges « précurseurs ». Cette période permet de relever les dysfonctionnements et les améliorations à apporter grâce aux remontées faites par les collèges utilisateurs. Les ajustements seront réalisés avant le déploiement de cette opération à l'ensemble des établissements.

Thèmes divers :

M. D. VAN OUTRYVE (UNSA Education) : souhaiterait savoir s'il est prévu une phase de renouvellement du parc des vidéos projecteurs ?

M. T. GALETTI (Conseil départemental - DCEJS) : oui, le renouvellement commencera à partir de 2018.

M. J. CALLEBAUT (Sud Education) : souligne que Dalkia travaille par télésurveillance à distance et cela ne fonctionne pas. Pour exemple, au retour des congés, aucune personne de Dalkia n'est venue vérifier si le chauffage (collège Gassendi) était bien en route.

Mme H. ISNARD (Conseil départemental - SGB) : revient sur les inquiétudes relevées sur le CPE. Des réunions ont déjà eu lieu avec Dalkia pour débriefer des problèmes signalés et pour une mise en place de procédures permettant de suivre et améliorer les actions.

Mme O. VINCENTELLI (FO) : souhaite connaître les travaux liés au logement de fonction au collège de Banon ? Elle signale que certains travaux sont plus urgents que d'autres. Une salle des professeurs plus adaptée en fait partie.

M. G. GARIN (Conseil départemental - DBL) : répond que les travaux de cette année consistaient essentiellement à l'isolation des combles de la villa annexe et que l'amélioration de la salle des professeurs rentre dans un programme plus global de réaménagement du pôle administratif. Ces travaux ont été évoqués avec le chef d'établissement.

M. P. BONNAFOUX (Maire de Puimichel) : souhaite savoir à quoi correspond un « organigramme de clés » ?

M. G. GARIN (Conseil départemental - DBL) : répond que c'est un système d'organisation des ouvertures des portes avec une gestion des autorisations d'accès dans les salles à l'aide de pass. Ce système permet aux équipes de directions de réduire au maximum les trousseaux de clés.

M. D. VAN OUTRYVE (UNSA Education) : intervient pour le compte du collège de Volx sur les problèmes d'odeurs récurrents et de la mise en place de l'enregistrement suite aux travaux de vidéo protection.

M. G. GARIN (Conseil départemental - DBL) : répond qu'en ce qui concerne les odeurs, des recherches ont été faites avec des résultats plus ou moins probants. Des travaux ont été réalisés et le phénomène s'est amélioré. Néanmoins, un problème subsiste peut être au niveau des locaux techniques (problème de pentes). Le réseau communal semble également incriminé, il faudra explorer cette piste. Concernant la vidéo, nous sommes en attente de l'arrêté du Préfet. La Commission a donné un avis favorable en septembre.

M. D. VAN OUTRYVE (UNSA Education) : ré-intervient pour le compte du collège de la Motte du Caire concernant les travaux du sanitaire PMR fille qui ne sont pas terminés et des travaux à réaliser pour mettre en conformité des portes à l'internat (classes vertes).

Mme N. PONCE-GASSIER (Conseil départemental) : propose à M. VAN OUTRYVE de faire passer sa liste à M. GARIN qui répondra, car ces questions concernent des points très particuliers qu'il est difficile de traiter au cours de cette réunion. La DBL ne manquera pas d'apporter toutes les réponses nécessaires.

Mme N. PONCE-GASSIER propose de passer au vote :

Avis du CDEN :

Mme N. PONCE-GASSIER demande l'avis de l'assemblée relatif au bilan 2017 et la programmation 2018 des travaux dans les collèges.

- Contre : 1
- Abstention : 3
- Pour : 11
- NC (*) : 1

(*) la personne est partie avant la fin de séance et du vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

La 1^{ère} Vice-présidente,
déléguée aux collèges, au numérique, à la
jeunesse et à la langue provençale,



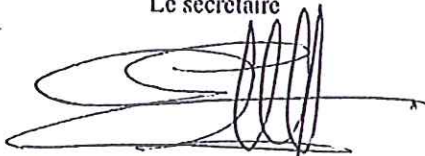
Nathalie PONCE-GASSIER

Le Directeur Académique



Eric LAVIS

Le secrétaire



Thomas GALETTI

Le secrétaire adjoint

Jérôme CALLEBAUT





Déclaration liminaire de la FSU 04 au CDEN du 7 décembre 2017 :

Brève déclaration qui sera suivie d'une déclaration plus détaillée du SNES concernant les réseaux d'établissement.

Tout d'abord nous tenons à dénoncer l'intervention de Mr le Ministre de l'Education Nationale concernant Sud Education. La FSU04 estime qu'il s'agit d'une atteinte inadmissible à l'indépendance syndicale.

La FSU04 conteste les décisions de Mr Darmanin concernant les mesures PPCR. Les aumônes concédées lors des législatures précédentes n'étaient pourtant pas somptuaires.

Plus localement : nous signalons une fois de plus les problèmes de sécurité sur les trajets entre le collège d'Oraison et le gymnase. Malgré une visite du CHSCT et les préconisations faites par celui-ci il y a maintenant plus d'un an, ces problèmes perdurent.

La FSU04 demande à ce qu'un lien puisse être créé entre le CHSCTD éducation nationale et le CHSCT du Conseil Départemental afin de pouvoir travailler en coopération sur les collèges du département.

La suppression des emplois aidés a aggravé les conditions de travail des directrices et directeurs d'école. Le SNUipp appelle à un blocage administratif sur l'ensemble de l'Académie d'Aix Marseille.

Nous voudrions des réponses à trois questions :

Qu'en est-il de la mise en place des réseaux d'établissements ?

Quelle est la situation actuelle de l'enseignement de la langue occitane dans les Alpes de Haute Provence ?

Quels sont les chiffres départementaux en ce qui concerne l'enseignement privé du second degré ?

En vous remerciant de votre attention

Nous avons pris connaissance du Bulletin Académique Spécial n°359 du 18 septembre 2017 portant sur les réseaux d'établissements .

Nos élus ont pu échanger à l'occasion des Comités Techniques Académiques de l'année scolaire 2016/2017 sur le bienfondé d'une organisation en réseaux d'établissements se substituant à l'organisation en bassins de formation qui avaient cours jusque-là.

Nous partageons le souci d'un fonctionnement des services académiques qui prenne mieux en compte les parcours scolaires des élèves, de la maternelle à l'université, et celui d'une offre de formation diversifiée accessible à chaque élève où qu'il se trouve scolarisé.

Mais la lecture du BASP n°359 montre que des prérogatives attribuées à ces réseaux vont vraiment au-delà de celles dont disposaient les bassins de formation.

Ces réseaux auraient ainsi vocation à devenir "*les unités de base de dialogue avec les services académiques*" (éditorial de Monsieur le Recteur) et ils constitueraient "*l'entité territoriale de référence de l'académie*" (Charte de fonctionnement, page 6). "*Une partie des dotations globales horaires des établissements pourra être mutualisée et des affectations de personnels pourront être réalisées sur le réseau*" (Charte de fonctionnement, page 8).

Sur le plan pédagogique, "*le directoire*" du réseau "*définit des objectifs, des priorités et des indicateurs cibles, formalisés dans un projet de réseau qui donnera lieu à l'établissement d'un contrat. (...) Le directoire veille à ce que soient mis en cohérence certains des axes du projet de région académique, du projet de réseau, des projets d'établissement, des contrats d'objectifs et des projets d'école.*" (Charte de fonctionnement, page 7).

La Charte de fonctionnement des réseaux publiée au BASP n°359 détaille les modalités de gouvernance, le rôle et la composition du directoire ou du Conseil Pédagogique. Nous ne pouvons que regretter que la participation de représentants légitimes des diverses composantes de la communauté éducative, professeurs, élèves, parents, personnels non enseignants, ne soit pas formalisée. Les réseaux ne sont donc pas dotés ni d'une instance de dialogue social, de type Comité Technique, ni d'une instance de concertation associant l'ensemble de la communauté éducative, de type Conseil d'Administration.

S'ils peuvent être un lieu d'échange entre établissements, avec les services académiques, pour proposer des évolutions de la carte de formation ou de la sectorisation, ces réseaux ne sauraient dès lors se voir attribuer des prérogatives qui sont actuellement du ressort du Rectorat, de la DSDEN ou de l'EPL.

Nous retenons de la lecture ce BA l'intention d'utiliser dans le cadre de ces réseaux l'article L421-10 du code de l'éducation, qui permet aux établissements "*de mettre en commun par convention leurs ressources humaines et matérielles*".

Les Conseils d'Administration auraient à délibérer sur de telles conventions. Il nous semble que les représentants de la communauté éducative seraient alors sensibles au risque de dessaisissement de leurs attributions au profit d'instances non élues.

Le réseau écoles/établissements est « *la nouvelle entité territoriale de référence de l'académie* ». Il nous semble que cela est en contradiction avec la réglementation qui définit l'établissement public local d'enseignement, doté d'une autonomie pédagogique et administré par un Conseil d'Administration. Par ses délibérations, le Conseil d'Administration règle les affaires de l'établissement, et exerce les attributions définies à l'article L421-4 du code de l'éducation. Il fixe notamment "*dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des objectifs définis par les autorités compétentes de l'Etat, les principes de mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements.*" L'article R421-2 détaille dans son alinéa 2 que "*les collèges, les lycées, les écoles régionales du premier degré et les établissements régionaux d'enseignement adapté disposent, en matière pédagogique et éducative, d'une autonomie qui porte sur (...) l'emploi des dotations en heures d'enseignement et, dans les lycées, d'accompagnement personnalisé mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires*".

Nous sommes attachés au dialogue social qui est régulièrement organisé dans le cadre des comités techniques académiques et des comités techniques spéciaux départementaux. Après consultation de ces instances, les dotations sont régulièrement notifiées aux EPLE en janvier, les Conseils d'Administration délibèrent sur l'utilisation de ces dotations, et les postes sont implantés dans les EPLE en mars. En effet, l'article 9 de la loi



DECLARATION LIMINAIRE FNECFPFO 04 CDEN 7 DECEMBRE 2017

Monsieur le Préfet, Monsieur le directeur académique,
Madame la Vice Présidente du Conseil départemental ,

Nous sommes invités à nous prononcer aujourd’hui sur le programme de travaux dans les collèges pour 2018. Ce programme annonce une petite augmentation de 100 000 euros par rapport à l’année 2017, ce qui constitue néanmoins une baisse de 200 000 euros par rapport au programme de 2016.

Il confirme ainsi les conséquences néfastes de la « Rigueur » départementale qui accompagne les politiques d’austérité budgétaires nationales et européenne . Le « Rapport sur les orientations budgétaires pour 2018 » publié sur le site du Conseil général , explique : "la DGF a diminué progressivement pour atteindre en 2017 une baisse totale de 11,5 millions d'€ par rapport au niveau de 2013." ... " Notre collectivité applique depuis plusieurs années un budget de rigueurPour autant cette situation est très fragile et nécessite la poursuite des efforts importants déjà engagés "

C’est pourquoi le rapport annonce des « années blanches dans certains domaines d’intervention »

Nous n’ignorons ni le désengagement financier de 11 milliards d’euros de l’ Etat déjà exécuté au détriment des collectivités territoriales, ni celui programmé de 13 milliards d’euros , ni les contre réformes des lois NOTRE et MAPTAM, condamnés par notre confédération .

FORCE OUVRIERE combat toute austérité et refuse qu’on la fasse supporter aux élèves et aux personnels .

Selon les chiffres publiés dans le journal du Conseil départemental le budget « Education et restauration » est passé de 14,16 millions d’euros en 2015 à 12,20 millions en 2016 et 11,13 millions en 2017 soit une perte de 3,03 millions en 3 ans.

Avant d’être transférés à la région le budget « transports scolaires » est passé de 10,90 millions en 2015 à 10, 07 millions en 2016 et 6, 20 millions pour les 9 premiers mois de 2017.

Dans le même journal , le rapporteur au budget explique:« Nous avons une gestion rigoureuse des remplacements des personnels absents (...).En 2017 il y aura une diminution de la masse salariale (-15 postes) » pour le département.

Nous apprenons par la presse que la dotation de fonctionnement des 21 collèges publics qui a été présentée lors de la dernière séance plénière du Conseil départemental subira une

diminution de 277 333 euros en 2018 par rapport à 2017 (-24,64%), alors que celle des 2 collèges privés connaîtra une augmentation de 19 004 euros (+7,66%).

A-t-on mesuré les conséquences de cette amputation sur les conditions de travail des personnels déjà disloqués par la réforme du collège, PPCR et l'évaluation? Réformes rappelons le rejetées par la majorité des personnels et de leurs organisations ;

La FNECFPFO 04 s'élève contre cette décision prise en application de la loi Debré dont elle exige toujours l'abrogation.

Nous constatons que si « *sanctuarisation* » du budget Education en général et collèges en particulier il y a, c'est une sanctuarisation de la « *rigueur* » .

Compte tenu de toutes nos remarques , nous voterons contre ce programme réduit de travaux qui accompagne la politique d'austérité.

Enfin, nous tenons à faire part de notre inquiétude et de notre désaccord avec les politiques de transports sur le département. Comment assurer réellement la gratuité des transports scolaires s'ils deviennent payants , comme cela risque d'être le cas pour toutes les communes de la DLVA à la prochaine rentrée?

Ce projet fait suite à la disparition des indemnités de transport versées aux familles ayant un enfant dans le premier degré en application des articles L 212-1 à 9 de Code de l' Education. Certaines communes ou hameaux n'ayant plus d'école, ces indemnités étaient garantes de la gratuité de l'école.

Nous demandons une garantie de gratuité des transports scolaires dans le 1° comme dans le 2° degré .

Je vous remercie pour votre attention.

*NB Ainsi baisse du budget du CD 272,5 en 2014 à 255,8 millions en 2017 et ...
baisse de l'investissement de 84 millions d'euros en 2014 ,ramené à 53 en 2015 , 43 en 2017 et est prévu à hauteur de 40 pour 2018. .*

NB articles L212-1 à 9 du Code de l'éducation

"Une commune doit être pourvue d'au moins une école élémentaire publique. Il en va de même de tout hameau séparé du chef-lieu, ou de toute autre agglomération, par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire."

Union départementale FO-04 : 42, bd VICTOR HUGO – 04 000 DIGNE LES BAINS – ☎ : 04.92.31.20.89 – ☎ : 04.92.31.25.51

Permanences FNEC.FP-FO : UL-FO, place Marcel PAGNOL 04 100 MANOSQUE ☎ & ☎ : 04 92 72 27 29

✍ : BUS Patrick, 262 bd Combes 04 100 MANOSQUE – ☎ : 06 76 13 45 57 – 04 92 87 66 59

@ : odilevincentelli@gmail.com gabrielle.joseph0660@orange.fr jclauddefaire@yahoo.fr

cecile.ec@gmail.com